

- [Activistes des droits humains](#)
- Membres d'organisations de la [société civile](#)
- [Femmes et filles](#) :
 - exposées à la [violence sexuelle](#) et à la violence domestique.
 - menacées de [traite](#) à des fins d'exploitation sexuelle et de prostitution forcée.
 - victimes de [lois discriminantes](#) sur l'héritage et le divorce
 - [mères seules et femmes célibataires](#), notamment les [femmes rapatriées](#), particulièrement vulnérables car fortement stigmatisées et ostracisées,
- Les [enfants](#) sont exposés au [recrutement forcé](#), à la traite des êtres humains et au travail forcé.
- Personnes [LGBTQI+](#) victimes de discrimination, violences et [détentions arbitraires](#).

3 Situation générale

Le parti au pouvoir CNDD-FDD poursuit ses politiques répressives malgré le changement de président en 2020 et un certain apaisement des tensions. Continuité avec le gouvernement de Ngurunziza. Mouvement rebelle le plus important pendant la guerre civile burundaise (1993-2005), le CNDD-FDD exerce une large emprise autoritaire sur la vie politique, accentuée depuis la tentative de putsch de 2015. À la suite de sa prise de pouvoir en 2020, le président Ndayishimiye a manifesté un certain désir d'apaisement des tensions, tant au niveau national qu'international, avec pour résultat la levée de la plupart des [sanctions internationales](#) entre 2021 et 2022. Ces décisions sont fortement [critiquées](#) par la société civile, qui dénonce des violations des droits humains « moins flagrantes » mais toujours aussi structurelles, pour la plupart [perpétrées par les forces de sécurité, le Service national de renseignement et les Imbonerakure](#). La société civile dénonce également la [continuité du gouvernement](#) de Ndayishimiye avec le gouvernement de répression post-2015.

Dimension ethnique du conflit et recours aux discours de haine comme outil politique. Sur la situation politique actuelle plane le spectre de l'histoire des massacres génocidaires entre Hutus et Tutsis régulièrement perpétrés pendant tout le 20^e siècle. Le pays ayant vécu sous domination d'un gouvernement et d'une armée associés à la minorité Tutsie jusqu'en 1993, les [discours de haine ethnique](#) et la rhétorique associant l'opposition au régime du CNDD-FDD à une aspiration de domination de la part des Tutsis ont largement été utilisés par le gouvernement de Ngurunziza comme outil de [promotion et de légitimation](#), même dans le cas où cette opposition est associée à l'ethnie Hutu. [Les personnes visées](#) le sont ainsi régulièrement sur la seule base de leur [appartenance politique ou de leur profil ethnique](#), ou en lieu et place d'un de leurs proches, recherché pour ces mêmes raisons. Ces [discours de haine continuent aujourd'hui](#), entourant souvent les rendez-vous électoraux.

4 Développements récents

4.1 Situation politique

Luttes de pouvoir au sein du CNDD-FDD. En septembre 2022, Alain-Guillaume Bunyoni, premier ministre depuis 2020 qui avait été nommé ministre de la sécurité publique après les événements de mai 2015, a été [accusé](#) de tentative de putsch et remplacé par Gervais Ndirakobuca, ancien chef du Service national de renseignements. En décembre 2023, il a été [condamné à perpétuité](#).

Les persécutions d'opposants politiques continuent. Le principal parti d'opposition est suspendu. Les personnes suspectées de faire partie de l'opposition sont [victimes de harcèlement, de disparitions forcées, de détention arbitraire, de torture et de meurtre](#) de la part des autorités ou des *Imbonerakure*. Le [rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi](#) rapporte que malgré une accalmie apparente, de tels cas sont relevés de manière quotidienne. La même source rapporte que le parti d'opposition principal, le CNL, est la première cible de répression, et que toute personne arborant une opinion différente du parti au pouvoir est traitée comme un « ennemi ». En juin 2023, le CNL a été [suspendu](#) de toute activité. En octobre 2023, le président du parti d'opposition *Conseil pour la démocratie et le développement durable au Burundi* (CODEBU) a été [accusé](#) d'« atteinte à la sûreté intérieure de l'État ».

Répression des organisations civiles et des médias. En octobre 2023, le rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi constatait un « [rétrécissement de l'espace civique](#) et une pression croissante sur les partis politiques, les organisations de la société civile et les médias » à l'approche des élections législatives et municipales de 2025. Des membres de la société civile sont [arrêté.e.s](#) sur la base d'accusations sécuritaires ; en février 2023, cinq défenseurs des droits humains ont été [arrêtés](#) sur la base d'accusations s'appuyant sur leur relation avec des organisations internationales étrangères. Ils ont été libérés en avril 2023, mais deux d'entre eux ont été reconnus coupables de rébellion et condamnés à une amende de 50 000 francs burundais (CHF 15.-) et une peine de deux ans avec sursis. En parallèle, la journaliste burundaise Floriane Irangabiye était, elle, [condamnée](#) à dix ans de prison pour « atteinte à l'intégrité du territoire national ».

Ruptures avec les organes de contrôle internationaux. En juillet 2023, les autorités burundaises se sont [retirées](#) de l'examen périodique universel (EPU) de leur pays devant le Conseil des droits de l'homme. En 2017, le pays était devenu le premier à se [retirer de la CPI](#), dont les [estimations préliminaires](#) de son enquête pour crimes contre l'humanité avaient dénombré au moins 1200 morts et 400 000 personnes déplacées, ainsi que des milliers de personnes détenues illégalement et torturées et des centaines de disparus, entre 2015 et 2017.

4.2 Situation sécuritaire

Diminution des troupes burundaises en RDC. À la date de septembre 2023, environ [3200 soldats burundais](#) étaient toujours déployés sur le sol de la RDC; en décembre 2023, une partie de ces forces était cependant en retrait à la suite du [non-renouvellement](#) de la force régionale par Kinshasa. Des troupes burundaises restent cependant en RDC en vertu d'accords bilatéraux avec Kinshasa.

Les attaques du groupe rebelle RED-Tabara continuent malgré une dynamique de déclin. Le 20 décembre 2023, le groupe rebelle RED-Tabara, a revendiqué [une attaque](#) dans la ville frontalière de Vugizo. Selon le gouvernement, celle-ci aurait fait 20 morts, majoritairement des personnes civiles. En septembre 2023, le groupe avait [revendiqué](#) sa première attaque depuis deux ans, alors que ses activités avaient drastiquement diminué depuis 2021 : identifié comme responsables de douze [incidents mortels](#) en 2020, puis de trois en 2021, [aucun ne lui avait été attribué en 2022](#). Le groupe, longtemps considéré comme le groupe rebelle le plus important du pays et responsable de nombreuses attaques contre les autorités et des personnes civiles depuis sa création après la crise de 2015, ne compterait

aujourd'hui plus qu'entre 500 et 800 combattants. Le parti au pouvoir considère cependant toujours le RED-Tabara comme une « [bête noire](#) » et continue d'arrêter ses opposants en les accusant de complicité avec celui-ci.

Déclin des activités du FNL. En ce qui concerne les *Forces nationales pour la libération* (FNL), l'autre groupe rebelle armé principal, une diminution des activités a également été observée, puisque les incursions ou attaques de celui-ci ont été [quasi inexistantes depuis 2020](#) et celui-ci aurait été [affaibli suite aux déploiements](#) en RDC. Il était cependant fait état [d'affrontements](#) dans la province burundaise de Cibitoke entre le groupe et les forces armées en août 2023.

4.3 Violation des droits humains

Les *Imbonerakure* continuent d'être responsables de nombreuses violations des droits humains. La « ligue de jeunesse » affiliée au CNDD-FDD, dont les membres sont communément appelés les *Imbonerakure*, sont un des outils principaux de l'appareil répressif du pouvoir. Ils endossent le rôle d'agents de l'État, harcèlent et intimident la population et les opposants présumés, et sont responsables de nombreux meurtres et disparitions forcées aux côtés des services de renseignement nationaux. Les *Imbonerakure*, à l'instar de la police et du service national de renseignement, bénéficient généralement de l'[impunité](#).

Violations des droits humains de la part des autorités. Usage de la torture « systématique ». Entre 2015 et 2023, la Ligue burundaise des droits de l'homme (ITEKA) a [recensé](#) 13 072 personnes arrêtées arbitrairement, 4 040 personnes tuées, 1 381 corps retrouvés, 1 225 victimes de torture, 697 personnes enlevées et 611 victimes de violences sexuelles. La pratique de la torture a été dénoncée comme « systématique » au sein des autorités, en particulier au sein du Service national de renseignement. La majorité des victimes de ces violations des droits humains sont des membres réels ou présumés de groupes d'opposition ou des personnes considérées comme critiques du pouvoir, comme des journalistes ou des défenseurs des droits humains.

Stigmatisation et harcèlement des personnes rapatriées. Les personnes rapatriées burundaises sont régulièrement [victimes de discrimination](#) et menacées, accusées de trahison et cataloguées comme opposantes au régime par les *Imbonerakure*. Certaines se voient imposer des prix plus élevés au marché local ou sont forcées de contribuer financièrement au parti au pouvoir. Les personnes ayant introduit une [demande de protection internationale](#) peuvent être perçues comme opposants politiques.

Communauté LGBTQI+ victime d'attaques et poursuivie par la justice. La Constitution du Burundi interdit explicitement le mariage entre personnes de même sexe, et le Code pénal punit les relations sexuelles entre adultes de même sexe par une peine pouvant aller jusqu'à deux ans de prison. En février 2023, 20 personnes ont été [arrêtées](#) lors d'un séminaire d'une ONG de lutte contre le Sida. À cette occasion, le président a appelé la population à « bannir » les personnes homosexuelles, considérés comme porteurs de malédiction, et à les traiter « en parias ». Les personnes reconnues coupables d'homosexualité risquent trois mois à deux ans de prison.

5 Pratique des autorités suisses

Taux de protection faible et demandes en baisse. À la date du 7 novembre [2023](#), le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) dénombrait sur l'année 145 demandes d'asile de ressortissants burundais. Le taux d'octroi de l'asile était de 7,3 % et celui de protection (décisions positives et admissions provisoires) de 9,3 %. En comparaison, ces taux étaient respectivement de 2,6 % et 5,7 % avec 1191 nouvelles demandes en [2022](#) et de 27,3 % et 54,5 % avec 10 nouvelles demandes en [2021](#).